



communiqué de presse

PARIS,
LE 26 OCTOBRE 2017

CONTACT
Caroline Cordier
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.cordier@hceres.fr

HCÉRES : INSTALLATION DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

L'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) se met en place sous la forme d'un département au sein du Hcéres. Un Conseil de l'intégrité scientifique (CIS), présidé par Olivier Le Gall, oriente et supervise ses travaux.

L'intégrité scientifique fonde en partie la confiance entre les communautés de recherche, et entre celles-ci et la société. Pour lui donner un cadre et une impulsion nationale, l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) a été créé en application des conclusions du rapport de Pierre Corvol¹. L'OFIS s'est vu confier une triple mission :

- de prospective et de veille, notamment dans le cadre des nouvelles formes que prend la recherche (sciences participatives, *big data*, réutilisation des données, *open science*) ;
- d'observation du respect de la charte de déontologie des métiers de la recherche par les établissements qui l'ont adoptée depuis 2015², ces derniers conservant leurs prérogatives et responsabilités en la matière ;
- d'animation des communautés scientifiques nationales sur les questions d'intégrité scientifique, notamment au travers du réseau des référents dédiés dans les établissements signataires de la charte.

Département du Hcéres, l'OFIS bénéficie ainsi des conditions propres à garantir son indépendance pour accompagner, coordonner et faciliter l'action des établissements d'enseignement supérieur et de recherche signataires de la charte. Son futur directeur(trice) est en cours de recrutement.

Un Conseil de l'intégrité scientifique oriente et supervise les travaux de l'OFIS, particulièrement en matière de prospective et de veille. Sa première réunion se tiendra en décembre 2017, sous la présidence d'Olivier Le Gall, directeur de recherche à l'Inra, spécialisé en virologie des plantes. Ingénieur agronome diplômé d'AgroParisTech (1986), Olivier Le Gall est aussi docteur en biologie de l'Université de Bordeaux (1989). Après vingt ans de recherche à l'Inra de Bordeaux (1986-2006), il dirige le département « Santé des plantes et environnement » de l'Inra (2006-2012) avant d'être nommé directeur général délégué aux affaires scientifiques, jusqu'au printemps 2017.

Auditionné par le collège du Hcéres le 23 octobre 2017, Olivier Le Gall a rappelé la nécessité d'accélérer la réflexion encore timide en France sur l'intégrité scientifique, tout en remerciant les contributeurs aux travaux récents sur cette question. Il a également souligné l'importance, pour l'OFIS, de mener cette réflexion de concert avec les référents dédiés dans les établissements.

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

POUR EN SAVOIR PLUS...

➤ **Retrouvez en ligne l'espace dédié à l'OFIS :**
hceres.fr/PRESENTATION/Organisation/Office-francais-de-l-integrite-scientifique

¹ « [Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique](#) », Pr Pierre Corvol (Rapport remis le 29 juin 2016 à Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche) et [Communiqué de presse du Hcéres du 20/03/2017](#).

² [Charte nationale de déontologie des métiers de la Recherche](#)